

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DJS 48 - DDCCT** Subvention (4.000 euros) à l'association Phoenix et Dragons (9<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Phoenix et Dragons (9<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> commission

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association Phoenix et Dragons, (186401 / 2018\_08043 et 2018\_04106), dont le siège social est situé 10, rue de la Tour des Dames (9<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 2.000 euros sur la sous-fonction 65, rubrique élémentaire 65748, destination 2400040 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 ;

- 2.000 euros sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**